

Check-list: Créer une SA en Suisse – étape par étape

La création en bonne et due forme d'une société anonyme (SA) comprend plusieurs étapes. Cette check-list vous aide à garder une vue d'ensemble et à traiter tous les points importants de manière structurée. Utilisez-la comme outil pour préparer efficacement la création de votre entreprise et éviter les retards courants.

Préparation

Avant de vous lancer dans la création formelle, il est conseillé de clarifier les bases essentielles. Une préparation minutieuse facilitera toutes les étapes suivantes.

- Idée commerciale concrétisée et groupe cible défini
- Modèle d'affaires et besoin de capital planifiés dans les grandes lignes
- Forme juridique «SA» choisie

Capital et structure

La structure du capital est un élément fondamental de la SA et influence les participations ultérieures et les possibilités de croissance.

- Capital-actions défini (min. 100 000.– francs)
- Montant de libération défini (min. 50 000.– francs)
- Nombre et valeur nominale des actions déterminés
- Décision: dépôt d'espèces ou apport en nature

Conseil: un plus grand nombre d'actions d'une valeur nominale plus faible offre davantage de flexibilité pour les participations futures.

Organisation

Au cours de cette étape, vous définissez la manière dont votre entreprise sera dirigée et contrôlée.

- Conseil d'administration désigné (au moins une personne domiciliée en Suisse)
- Organe de révision déterminé ou opting-out vérifié
- Siège social fixé
- Raison sociale vérifiée (y c. mention «SA»)



Documents constitutifs

Pour la constitution devant notaire, tous les documents nécessaires doivent être préparés dans leur intégralité.

- Statuts rédigés
- Informations relatives au conseil d'administration et à la direction préparées
- Documents constitutifs rassemblés dans leur intégralité

Remarque: des documents incomplets peuvent retarder la création de la société. Vérifiez donc à l'avance quels documents sont nécessaires.

Financement et compte

La libération du capital-actions est une condition préalable à la constitution de la société et doit être prouvée.

- Compte de consignation du capital ouvert
- Capital-actions versé (libération effectuée)
- Confirmation bancaire reçue

Création

La création formelle se fait devant notaire et constitue la base de l'inscription au registre du commerce.

- Rendez-vous chez la ou le notaire fixé
- Acte de fondation établi et signé
- Statuts authentifiés

Inscription

Ce n'est qu'après son inscription au registre du commerce que la SA prend juridiquement naissance.

- Demande d'inscription au registre du commerce déposée
- Inscription au registre du commerce effectuée

Après la création

Après l'inscription, plusieurs démarches administratives sont nécessaires pour que votre entreprise puisse démarrer ses activités.

- Compte commercial ouvert
- Inscription auprès de l'AVS effectuée
- Assujettissement à la TVA vérifié
- Assurances vérifiées et conclues

Conseil: clarifiez les questions relatives à vos assurances suffisamment tôt. Différentes couvertures d'assurance peuvent s'avérer nécessaires en fonction de l'activité.



Grâce à une préparation structurée, la création de votre SA se fera sans accroc. PostFinance vous accompagne avec des prestations adaptées à la création d'entreprise. postfinance.ch/startups

Remarque: cette check-list sert d'orientation et ne remplace pas un conseil juridique individuel.